



**ACADÉMIE  
DE VERSAILLES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation académique  
aux relations européennes et internationales  
et à la coopération**

**DAREIC**

Affaire suivie par :

Amina DHOUKAR

Tél : 01 30 83 44 16

Mél : [amina.dhoukar@ac-versailles.fr](mailto:amina.dhoukar@ac-versailles.fr)

Rectorat

3 bd de Lesseps

78017 Versailles Cedex

Versailles, le 16 octobre 2024

Le recteur de l'académie de Versailles

à

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissements publics et privés sous contrat

S/C de mesdames et messieurs les  
inspecteurs d'académie, directeurs des  
services départementaux de l'éducation  
nationale

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'écoles  
publiques et privées sous contrat

S/C de mesdames et messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet : Echanges pédagogiques d'élèves avec l'Allemagne (rencontres au domicile du partenaire)  
Demande de subvention OFAJ pour l'année civile 2025 – Procédure « en ligne »**

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ), organisation internationale au service de la coopération franco-allemande, soutient les échanges de jeunes de France et d'Allemagne, leur permettant ainsi, par le biais de nombreux programmes, la découverte et l'apprentissage de la langue du partenaire.

Si vous envisagez d'organiser un voyage en Allemagne dans le cadre d'un échange avec accueil au domicile du partenaire entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025**, vous avez la possibilité de vous inscrire pour une demande d'aide financière sur la plateforme en ligne de l'OFAJ : <https://echanges-scolaires.ofaj.org>.

Un tutoriel est mis à votre disposition pour vous assister dans la marche à suivre.

Le subventionnement des projets reposant sur le principe de **réciprocité**, les **activités communes aux deux groupes** devront être **mises en évidence**, en gras ou surlignées, dans le programme prévisionnel déposé sur la plateforme.

Le séjour en Allemagne doit comprendre **4 nuitées au minimum**.

Une attention particulière sera portée à **la qualité du programme pédagogique**. Dans des cas isolés, les projets prévoyant un hébergement des élèves français dans une auberge de jeunesse à proximité de l'établissement partenaire allemand pourront être examinés.

Au retour de la mobilité, une simple liste des élèves – **non émargée** – sera demandée pour le traitement des dossiers.

En vue des prévisions budgétaires, la date butoir pour les inscriptions sur la plateforme a été fixée au :

**6 décembre 2024**

Pour rappel, il n'est plus possible depuis janvier 2024 de déposer une demande de subvention à tout moment de l'année.

La DAREIC reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et pour vous assister dans vos démarches.



**Pour le Recteur et par délégation**  
Le secrétaire général d'académie adjoint

**Alain OUVRARD**